



REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2022

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article 13) / Règlement transitoire

BILAN DES AUTORISATIONS

Nom de la Municipalité	Activité autorisée (entre le 1 ^{er} mars 2022 et le 1 ^{er} janvier 2023)	Type de milieu hydrique				Superficie en m ² du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée	Information reçue le
		Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)		
Cap-Chat	Aucune						2023-01-27
Sainte-Anne-des-Monts	Aucune						2023-01-04
La Martre	Aucune						2023-01-27
Marsoui	Aucune						2023-01-27
Rivière-à-Claude	Aucune						2023-01-27
Mont-St-Pierre	Aucune						2022-12-15
St-Maxime-du-Mont-Louis	Aucune						2022-12-16
Ste-Madeleine-de-la-Rivière- Madeleine	Aucune						2023-01-23
TNO de la MRC	Aucune						2023-01-27

Nombre total d'autorisations :	0
Publication sur le site internet de la MRC :	2023-02-16

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 31 janvier 2023** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

* Publication d'un bilan par la MRC sur son site internet – au plus tard le 31 mars (durée de la publication sur internet : 3 ans)